

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE**

**Séance du 11 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit et le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 4 avril 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESTASTEREYRES et Constance MAUGENET.

Excusés représentés : M. Pierre DIBON (pouvoir donné à Mme Sandrine BUSSIRON) et Mme MONTAUZER MERDY Nelly (pouvoir donné à M. Thierry AIMÉ).

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

**Objet** : **Implantation d'un coffret et d'une ligne électrique sur la parcelle ZR n° 48**

Le Maire expose à l'assemblée que, pour réaliser le raccordement du restaurant de la société Beaushow Loisirs, l'entreprise ENEDIS projette d'effectuer des travaux sur la parcelle ZR n° 48, située à proximité du lac.

Au préalable, cette entreprise demande à la Commune de constituer des servitudes sur ladite parcelle, afin d'y implanter deux canalisations électriques souterraines sur une longueur d'environ 3 mètres et un coffret électrique.

Le Maire présente à ses collègues la convention fixant les modalités d'institution de ces servitudes et leur demande de lui accorder tous pouvoirs, et en particulier délégation de signature, pour lui permettre de signer cette convention de servitudes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de servitudes ci-annexée.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec l'entreprise ENEDIS et tout document relatif à la réitération de cette convention par acte authentique.

Fait et délibéré à GUICHE, le 11 avril 2018

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le .....

Affiché le ..... **23 AVR. 2018** .....